Zeitschrift: Technique agricole Suisse **Herausgeber:** Technique agricole Suisse

Band: 44 (1982)

Heft: 8

Artikel: Mécanisation et modernisation de la culture de tabac

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1083589

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Mécanisation et modernisation de la culture du tabac

Pour diverses régions agricoles, la culture du tabac représente un important facteur économique. Jadis elle consistait exclusivement en travaux manuels, mais fait maintenant l'objet d'une mécanisation et d'améliorations de plus en plus poussées (fig. 5 à 8). A partir de 1968, la culture du tabac s'est répandue dans le canton de Lucerne ainsi que dans le Freiamt argovien. En 1980, les planteurs de la Suisse centrale ont produit sur une surface totale de 7401 ares 98 107 kilos de feuilles de tabac séchées. représentant une valeur 1 041 614 francs. L'Association des planteurs de cette région compte actuellement une centaine de membres. Les producteurs de tabac de la Suisse centrale ont entrepris cette nouvelle culture précisément lorsque la mécanisation agricole se généralisait dans tout le pays, et ils se sont épargnés de ce fait beaucoup de travaux manuels qui étaient alors encore de règle dans la région de la vallée de la Broye.

Une des demandes adressées au printemps 1981 au Conseil fédéral par l'Union suisse des paysans concernait aussi la culture du tabac et spécialement l'allocation de crédits d'investissement facilitant la construction d'installations de séchage et l'achat de machines. Dix ans auparavant, la Conféderation avait aloué un crédit-cadre de 10 millions de francs à cette fin. Les sommes accordées sont remboursables, à intérêt de 3,5%. Jusqu'alors, le planteur percevait 60% des frais de construction des granges de séchage. Une autre subvention de 25% est accordée par l'Association des planteurs SOTA*) à condition que le bénéficiaire cultive du tabac pendant au moins 15 ans sur une surface minimale. Du fait que la culture d'un hectare de tabac implique une mise de fonds de 100 000 francs, les subventions en question sont surtout prévues pour des jeunes agriculteurs désireux d'agrandir leur exploitation.

*) (Société coopérative pour l'achat de tabac indigène)

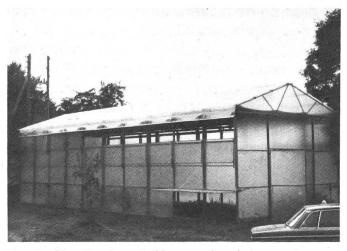


Fig. 1: Simultanément: Hangar de séchage et serre. Afin d'accoutumer les jeunes plants au plein air, la serre peut être entr'ouverte et aérée selon les besoins. L'image montre le hangar de séchage de Joseph Bühler, Beromünster.



Fig. 2: Culture maraîchère dans le hangar précité.

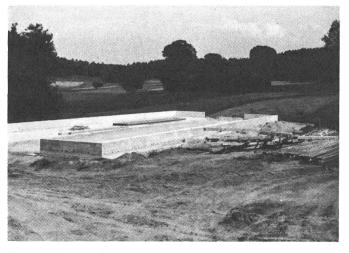


Fig. 3: Echafaudage pour hangar à tabac dans la vallée de la Broye.

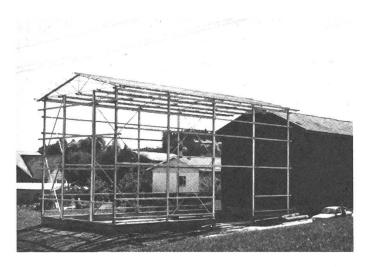


Fig. 4: Agrandissement d'un hangar de séchage pour tabac dans la vallée de la Broye.

Le crédit est épuisé

Aujourd'hui, le crédit de 10 millions de francs autorisé il y dix ans est pratiquement épuisé, et la plus grande partie de cette somme a déjà été remboursée. A Berne, elle est classée parmi les subventions. Jusqu'en 1980, un total de 1080 millions de francs a été consacré à la construction de nouvelles granges à tabac, mais en même temps, les planteurs concernés ont restitué 1 234 000 francs à la Confédération. Le prêt de 10 millions est donc complètement épuisé, et c'est pourquoi la demande de l'Union suisse des paysans est explicable.

La combinaison serre/hangar de séchage

En juillet 1981, nous avons eu l'occasion de visiter de concert avec la commission technique paritaire divers planteurs de tabac de la Suisse centrale. Cette visite concernait entre autres la nouvelle construction expérimentale érigée par Monsieur Joseph Bühler à Beromünster. Ce nouveau genre d'édifice combine une serre à vitrage spécial avec un séchoir à tabac qui a servi à produire au printemps de l'année passée 57 000 plants de tabac (fig. 1). Le dispositif d'aération faisant partie de cette construction permet d'acclimater correctement les jeunes plants à la culture en plein air. Un coffrage adéquat permet de cultiver également des légumes dans ce même hangar (fig. 2). Pendant la récolte du tabac, on peut y suspendre deux fois des feuilles vertes. En tant que serre, ce bâtiment sert surtout à produire les plants de tabac nécessaires, car l'exploitation de Monsieur Bühler est située à une altitude beaucoup plus haute que celle de la région entourant le lac de Sempach occupée par de nombreux producteurs de tabac.

16 nouvelles granges à tabac dans la vallée de la Broye

Les fonds encore disponibles en 1981 ont permis de financer la construction de 16 nouveaux hangars dans la vallée de la Broye. Ces hangars ont une longueur totale de 385 mètres et correspondent à une

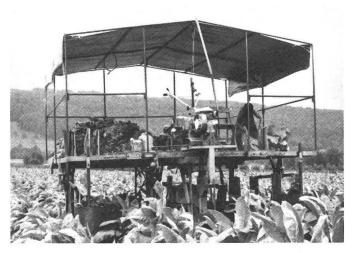


Fig. 5: Machine à récolter le tabac «Carrousel» en fonction à Aesch LU.

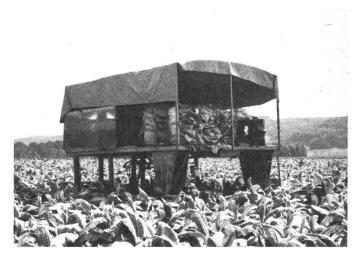


Fig. 6: Machine à récolter le tabac Fuchs, Payerne.



Fig. 7: Le montage des feuilles se fait aujourd'hui partout avec la même machine.



Fig. 8: L'étendage des feuilles est facilité par des procédés mécaniques.

surface de tabac de plus de 15 hectares (fig. 3 + 4). En ce moment, il existe non seulement dans la vallée de la Broye, mais aussi dans la région de Morat encore 71 paysans qui ont notifié leur intention de construire des hangars de séchage en vue de cultiver du tabac en tant qu'alternative à d'autres produits agricoles dont le marché est déjà sursaturé. Bien que l'on cultive en Suisse seulement 4 à 5 pourcent du tabac consommé dans le pays, les instances responsables de Berne semblent avoir perdu tout intérêt à une production de tabac indigène. Nos planteurs de tabac attribuent ce désintéressement au fait que du tabac peut être importé actuellement à des prix très bas dus à un dumping pratiqué par les

Etats-Unis et l'Afrique du Sud qui force la Confédération de subventionner le prix du tabac indigène afin qu'il puisse être acheté par notre industrie du tabac au même prix que le tabac de provenance étrangère. Mais malgré cette mesure, le placement du tabac suisse est encore une bonne affaire pour la Confédération même si elle y gagne moins; preuve en est le montant des sommes provenant des ventes de tabac virées annuellement au compte de l'AVS.

18 hectares de tabac supplémentaires dans la vallée de la Broye

Dans la vallée de la Broye, la surface consacrée à la culture du tabac en 1981 a augmenté d'environ 18 hectares par rapport à celle de l'année précédente. Cette augmentation n'a cependant pas causé un rendement total supérieur, mais plutôt une amélioration qualitative due à ce que les producteurs renoncent de plus en plus à cueillir les pousses terminales et ne livrent désormais que les feuilles inférieures et intermédiaires. On plante surtout la variété Burley 62 qui donne généralement les meilleurs résultats. Il n'y a encore que peu d'années que la majorité des jeunes plants étaient fournis au printemps par des entreprises maraîchères, mais aujourd'hui, les planteurs de tabac préfèrent produire leurs propres plants. Cette pratique est d'autant plus indiquée qu'elle permet non seulement de mieux adapter les jeunes plants à la rigueur de la culture en plein champ, mais aussi d'être plus économique, car, au printemps, les paysans disposent du temps requis pour ces travaux. De cette façon, les planteurs de tabac peuvent économiser quelque 1500 francs par hectare. Les prix facturés par les maraîchers sont les suivants par unité de mille: 42 francs pour des jeunes plants non repiqués, 57 francs pour des plants repiqués et 90 à 140 francs pour des sujets fournis en pots de terre. La mise en culture d'un hectare de terrain nécessite 25 000 à 30 000 plants.

Trad. H. O. O. B.